



Vole sur le compte bancaire du beau-pere

Par **Nina07**, le **08/10/2020** à **11:49**

Bonjour ,

Je voudrais savoir quel sont les demarches pour contrer mon beau-frere.

Il c'est permis de prendre plus de 20 000 euros sur le compte de son pere (mon beau-pere).

Sachant qu'il n a pas la procuration du compte . Mon beau-pere actuellement en hospice médicalisé suite a un A V C .

Que doit on faire mon mari et moi meme pour que justice soit faite , sachant que nous avons des preuves sur les relever de compte.

Merci de vos reponces .

Par **Visiteur**, le **08/10/2020** à **11:55**

Bonjour

Pour cela, vous devez porter plainte auprès du procureur, ou attendre la succession, mais dans tous les cas, voyez un avocat.

Par **youris**, le **08/10/2020** à **14:50**

bonjour,

sans procuration, comment votre beau-frère a-t-il pu obtenir cette somme provenant du compte de son père ?

Salutations